



Commune d'ISLES LES VILLENOY
Département de Seine-et-Marne
Arrondissement du canton de Claye-Souilly

Compte-rendu de la Commission périscolaire du 12 octobre 2024

1. Introduction

Il s'agissait de la deuxième commission périscolaire organisée sur la commune.

Membres présents à cette commission :

- Les représentants des parents d'élève : Mme Faucqueur, Mme Jullien, Madame Kati, Madame Gagnant, Monsieur Peixoto
- Les représentants de la commune : F. Hervier - Maire, O. Ferreira - Adjoint, D. Renier – Adjoint, Mme Harduin Conseillère, M. Heurtaut Conseiller, Mme Cormerais – DGS

2. Question à l'ordre du jour

Les représentants des parents d'élève ont fait part de leurs questions en préalable à la réunion. Celles-ci sont présentées en annexe au présent compte-rendu.

3. Compte-rendu

Organisation du CLSH

Un rappel de l'organisation prévue pour le centre de loisirs à partir du 14/10 a été présenté :

- Les enfants pourront être pris en charge sur les périodes scolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis aux horaires suivants :
 - périscolaire du matin : de 7h00 à 8h20
 - périscolaire du soir : de 16h30 à 18h30
- Ce service est rendu possible grâce à une réorganisation du planning de certains agents, et, l'arrivée d'un nouvel animateur
- La restauration scolaire est maintenue pendant la pause méridienne.
- Un autre mode de garde les mercredis et pendant les vacances de la Toussaint est donc à prévoir par les parents.

Reprise de la gestion du CLSH

La « Ligue de l'enseignement 77 » a été consultée pour une reprise de la gestion du CLSH. Celle-ci a répondu favorablement à cette demande à compter du 02/12/2024. Leur proposition court jusqu'à fin août 2025.

La convention est en cours d'établissement.

Celle-ci devra être validée en conseil municipal du 28 novembre.

A noter que la participation financière des familles et de la commune sera probablement à revoir à la hausse après validation en conseil municipal. Un surcoût de 0,50 € à 1,50 € est à attendre selon les quotients et les prestations.

Un bilan de fonctionnement avec la Ligue sera fait afin d'envisager la poursuite de cette collaboration.

Un projet éducatif sera également mis en œuvre sur la base de celui élaboré par la commune par le passé.

Budget alloué au CLSH pour l'achat de matériel

Il est rappelé qu'un budget de 2 000 € est alloué chaque année pour l'achat de matériel.

Gestion du personnel du CLSH

Les représentants de la commune soulignent les difficultés de management de l'équipe d'animateurs en l'absence d'une direction de centre.

Par ailleurs, les difficultés de recrutement ont été soulignées : absence de candidats, désistement de dernière minute, qualification insuffisante, ...

Il convient également de rappeler également que le personnel du CLSH doit avoir les qualifications nécessaires (BAFA, BAFD, CAP) ce qui ne permet pas de faire appel aux bonnes volontés qui se sont manifestées pour assurer la pérennité des effectifs.

Il a également été signalé que les ATSEM sont présentes sur les horaires prévus.

Restauration scolaire

Une soupe sera proposée pendant la période hivernale (à noter que cette disposition est en vigueur depuis 1 an). Une proposition d'entrées une à deux fois par semaine sera testée.

4. Prochaine réunion de la commission périscolaire

Prochaine réunion de la commission à prévoir le 05/04/2025.

Isles-lès-Villenoy, Le 15/10/2024

**Le Maire,
Frédéric HERVIER**



Questions pour la commission périscolaire du 12/10/24

1) Où en sont les solutions ?

1- Concernant le recrutement ?

2 - Concernant la reprise éventuelle par la ligue de l'enseignement 77 ?

2) En cas de reconduite d'une équipe périscolaire municipale, comment comptez vous améliorer la question de l'encadrement et de la pérennisation des équipes ?

En effet, suite à des échanges avec différents personnels (statuts divers : CDD, Titulaire, essai), des remontées sur des :

- Difficultés de communication, de management

- Sentiment d'isolement sur le terrain

- Problèmes de calculs des heures, des congés

- Difficultés de mise en place d'un projet pédagogique et éducatif

...

3) Quels sont les investissements en matériel prévus en cas de reconduite d'une équipe municipale ?

4) Quel est le cahier des charges fixé à l'éventuel prestataire du périscolaire ?

Notamment en terme de qualité de l'encadrement et de projet pédagogique et éducatif.

5) si le périscolaire ferme, quid des heures des atsems?

6) Au cas où, aucune solution ne serait trouvée, si les atsems sont présentes au centre, peut il avoir une permanence de parents qui assureraient un service minimum?

